

Le samedi 05 juil 2008

200 lacs touchés par les algues bleues

Émilie Bilodeau

La Presse

Plus de 200 lacs du Québec sont touchés par les algues bleues, mais un seul contient pour l'instant une concentration assez forte de cyanobactéries pour faire l'objet d'une interdiction d'usage. Malgré les discours alarmistes des dernières années, les baigneurs peuvent donc encore patauger en paix dans les lacs et rivières de la province.

Pour éviter de semer la panique, le ministère de l'Environnement a décidé de ne pas publier la liste des cours d'eau touchés par les algues bleues cet été. Seuls les noms des lacs comportant des risques pour la santé seront rendus publics.

C'est le cas du lac Bleu à L'Ange-Gardien, en Montérégie, l'unique plan d'eau fermé aux plaisanciers jusqu'à présent. Aucune plage ni réseau d'eau potable ne s'y trouve.

L'an dernier, 18 plages publiques ont été fermées et 20 avis de non-consommation ont été émis. «On a commencé à détecter les cyanobactéries en 2004 avec une extrême prudence. Dès qu'il y avait la moindre présence d'algues bleu-vert dans un lac, on fermait tout. Mais avec l'ensemble des connaissances que nous avons maintenant, on veut donner l'heure juste à la population», explique Léo-Paul Gaudreau, sous-ministre adjoint au Développement durable.

Anne Léger, directrice adjointe du Conseil régional de l'environnement des Laurentides, se réjouit de la décision du gouvernement. «Dans les dernières années, des gens ont vendu leur chalet ou annulé leurs vacances, et d'autres ont eu très peur de la menace des algues bleues.» Les mises en garde visaient tous les lacs touchés, rappelle-t-elle, peu importe la concentration de cyanobactéries qu'ils contenaient.

L'affaire de tous les lacs?

D'après Yves Prairie, membre du Groupe de recherche interuniversitaire en environnement aquatique, tous les lacs du Québec contiennent des cyanobactéries. «Je peux vous faire une liste de 200 cours d'eau contenant des algues bleues, mais il n'y a aucun problème avec ces lacs-là! Il n'y a donc pas de raison de créer un vent de panique!»

Pour Memphrémagog Conservation, les algues bleues ne sont pas un problème de santé publique, mais d'environnement. La présidente de l'organisme, Gisèle Lacasse-Benoît, craint que, s'il n'y a plus de mises en garde, la population cesse de lutter contre les algues bleues.

Mme Léger est d'un tout autre avis: «À force d'alarmer faussement les gens au sujet des algues bleues, on va banaliser le sujet.»

Aucun problème de santé relatif aux algues bleues n'a été répertorié dans les hôpitaux du Canada.

Les riverains qui croient qu'un cours d'eau est contaminé peuvent en aviser le ministère de l'Environnement, qui procédera rapidement à des analyses et avisera la direction de la santé publique et la municipalité concernée.

À l'automne, le gouvernement rendra publique la liste des lacs touchés par les algues bleues durant la saison estivale.